Procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle Rachelle R. Perron, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présences :
M. Luc Lalonde, maire
Mme Sonia Beauregard, conseillère
Mme Lynda Gaudet, conseillère
M. Luc Turcotte, conseiller
M Rock Arpin, conseiller
M. Stéphane Brisson, conseiller
M. Jean-Pierre Pelchat, conseiller

Autre présence: Annie Beauregard, directrice générale greffière trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Ressources Humaines
  4.1. Ajustement salarial - employé 13-0012
  4.2. Compensation - employé 41-0013
  4.3. Ajustement rémunération - employé 41-0013
  4.4. Abrogation- résolution 2025-12-217
  4.5. Fin de probation - Employé 41-0015
  4.6. Contrat de travail Employé 41-0015
5. Affaires administrative et financière
  5.1. Fonds réservé - Élections municipales
  5.2. Transfert budgétaire
  5.3. Achat aménagement bureau
6. Comités
7. Période de questions
8. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h35, le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2025-12-223

Considérant que depuis l'adoption du PL49 en novembre 2021, il est maintenant possible, selon certaines règles, de convoquer les réunions par un moyen électronique;

Considérant que la présente réunion a été convoquée par courriel au moyen du logiciel IdSide;

Considérant que le système transmet un accusé de transmission, tel que requis par la loi;

En conséquence, il est proposé par Lynda Gaudet et résolu que l'avis de convocation soit accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-12-224

Considérant que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

Considérant que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

Considérant que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié de la façon suivante :

- Ajustement salarial - employé 130012
- Compensation - employé 410013
- Ajustement rémunération - employé 410013
- Abrogation - résolution 202512-217
- Fin de probation - employé 410015
- Contrat de travail - employé 410015
- Fonds de réserve - élections municipales
- Transfert budgétaire
- Achat - aménagement bureau

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. AJUSTEMENT SALARIAL - EMPLOYÉ 13-0012

2025-12-225

Considérant l'absence de la directrice générale et greffière trésorière par intérim;

Considérant que le conseil a nommé Annie Beauregard comme directrice générale greffière trésorière adjointe pour la remplacer ;

Considérant l'augmentation des tâches et responsabilités;

En conséquence, il est proposé par Luc Lalonde de majorer le taux horaire de Annie Beauregard au taux de la directrice générale tel que mentionné dans le tableau des salaires 2025 tel qu'adopté par la résolution #2024-12-265 le 9 décembre 2024 et ce à partir du 8 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4.2. COMPENSATION - EMPLOYÉ 41-0013

2025-12-226

Considérant que le responsable en gestion des eaux est en vacances;

Considérant la période des congés des fêtes;

Considérant le manque de personnel dans le département de gestion des eaux;

En conséquence, il est proposé par Lynda Gaudet d'offrir une journée de vacances par semaine pendant les 3 semaines de vacances 2025 du responsable en gestion des eaux à être reprise en 2026 au taux majoré reçu pendant le remplacement, sur approbation du responsable en gestion des eaux

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4.3. AJUSTEMENT RÉMUNÉRATION - EMPLOYÉ 41-0013

2025-12-227

Considérant que le responsable en gestion des eaux est en vacances;

Considérant que nous sommes en période de congés des fêtes;

Considérant le manque de personnel dans le département de gestion des eaux;

En conséquence, il est proposé par Luc Lalonde d'offrir 50$ par semaine pour le téléphone, de bonifier le taux horaire selon le manuel des employés plus une prime de 1.00$ l'heure pour l'employé 41-0013 pendant les 3 semaines de vacances du responsable en gestion des eaux.

Adopté à la majorité des membres du conseil

4.4. ABROGATION- RÉSOLUTION 2025-12-217

2025-12-228

Le conseiller Rock Arpin déclare son intérêt dans le point traité et se retire lors des délibérations.

Considérant la décision de former l'employé 41-0015 à l'interne ;

En séquence, il est proposé par Luc Lalonde d'abroger la résolution 2025-12-217.

Adopté à la majorité des membres du conseil

Les conseillers Lynda Gaudet et Luc Turcotte votent contre et enregistrent leur dissidence.

4.5. FIN DE PROBATION - EMPLOYÉ 41-0015

2025-12-229

Considérant la résolution no 2025-07-171 relative à l'embauche de l'employé no 41-0015, en date du 14 juillet 2025;

Considérant que la période de probation est terminée;

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard d'informer l'employé no 41-0015 que la période de probation est terminée en date du 12 décembre 2025 et est confirmée dans ses fonctions de superviseur au service de gestions des eaux.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4.6. CONTRAT DE TRAVAIL EMPLOYÉ 41-0015

2025-12-230 Le conseiller Rock Arpin déclare son intérêt dans le point traité et se retire lors des délibérations.

Considérant que la municipalité est gestionnaire d'une entente intermunicipale pour fournir les services d'opérateurs en eau potable;

Considérant le manque de personnel dans le département de gestion des eaux;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Luc Lalonde de former à l'interne en eaux usées et eaux potable l'employé no 41-0015 avec les mêmes dispositions et ajustement de salaire tel que stipulé dans un contrat de travail pour un poste de superviseure/opératrice en gestion des eaux.

Adopté à la majorité par les membres du conseil

Les conseillers Lynda Gaudet et Luc Turcotte votent contre et enregistrent leur dissidence.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1. FONDS RÉSERVÉ - ÉLECTIONS MUNICIPALES

2025-12-231 **Considérant** l'obligation faite par le PL49 de créer un fonds pour les élections municipales;

Considérant l'obligation de créer ce fonds par résolution annuelle;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu que ce conseil réserve à même le surplus non affecté une somme de 3000 $ pour créer le fonds pour les élections municipales.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

5.2. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

2025-12-232 **Considérant** qu'en préparant le budget 2026;

Considérant que des corrections s'imposent;

En conséquence, il est proposé par Lynda Gaudet d'exécuter un transfert budgétaire au montant de 8500$ entre le compte 02-12000-670 Application de la loi (fourniture de bureau, imprimé) et le 02-14000-140 Greffe (rémunération officiers élection).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

5.3. ACHAT AMÉNAGEMENT BUREAU

2025-12-233 Il est proposé par Luc Lalonde de faire l'achat d'un bureau ajustable pour le bureau municipal au montant de 494.95$ plus taxes chez Services informatiques Logitem à être payé à même le code budgétaire 23-02020 300.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

6. COMITÉS

2025-12-234 **Considérant** que le conseil peut former des comités consultatifs dont le rôle consiste à se réunir pour étudier en détail différentes questions portant sur des éléments de la gestion municipale;

Considérant que par leur travail les membres des comités sont en mesure de faire des recommandations au conseil pour l'aider dans ses prises de décision;

Considérant que l'attribution de certaines questions à des élus particuliers lorsque la formation d'un comité n'est pas requise est également une façon d'aider le conseil dans ses prises de décision;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Brisson et résolu que ce conseil forme les comités suivants composés de:

Foresterie Lac B inc.	Luc Lalonde Rock Arpin Stéphane Brisson
Comité de l'entente en eau	Luc Turcotte
Comité des ressources humaines	Luc Lalonde Sonia Beauregard Rock Arpin
Comité consultatif d'urbanisme	Lynda Gaudet
MADA	Sonia Beauregard
Infrastructure	Lynda Gaudet Luc Turcotte

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-235 Il est proposé par Luc Turcotte que la présente assemblée soit levée à 20:42.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

_____ _____

Maire Directrice générale greffière trésorière adjointe

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Maire